REGLEMENT « Les Foulées du Rond Du Chêne »

1 : Organisation

Le Comité des Fêtes de Oyré (association loi 1901) organise les Foulées du Rond du Chêne le Dimanche 5 mai 2024.

Il est conseillé de consulter notre site internet pour tous les détails pratiques sur : www.cdfoyre.com ou comité des fêtes de Oyre

2 : Règles

Tout participant se doit de connaître le règlement par son inscription, il y adhère sans restriction. La plus grande courtoisie est requise vis-à-vis des bénévoles qui choisissent de consacrer une partie de leur temps libre à la course.

Nature : Chaque participant s'engage à respecter la nature sur le site de départ et d'arrivée, ainsi que sur l'ensemble du parcours. Il est obligatoire de jeter ses déchets dans les poubelles mises à disposition en de nombreux endroits.

3 : Épreuves et parcours

Elles sont ouvertes à tous les coureurs licenciés et non licenciés.

3 parcours sont proposés se déroulant en milieu naturel, empruntant des sentiers et des portions hors-pistes sur des propriétés privées.

Courses enfants dans l'enceinte du stade de foot et sécurisées.

Chaque course se déroule en une seule étape, à allure libre et donne lieu à un classement.

Course nature de 9 km (105 m de D+ environ)

Course nature de 14 km (165 m de D+ environ)

Trail de 24 km (220 m de D+ environ)

Course enfants (de 7 à 11 ans : 0.8km) - (de 12 à 15 ans : 1.7km).

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de départ suivant les conditions climatiques, voire d'annuler les épreuves prévues.

4 : Départ

Les départs et arrivées seront donnés devant l'espace de loisirs (près du stade de foot de Oyré)

Le départ sera donné en trois fois :

9h00 pour le trail 24 km

9h30 pour les deux courses nature 9 et 14 km

11h pour la course enfants

Briefing et derniers conseils 10 min avant le départ.

Il est interdit de suivre les coureurs à moto, vélo ou autre moyen, hormis ceux de l'organisation.

Certaines voies publiques seront utilisées et/ou traversées. Le « code de la route » sera respecté par les participants

.5: Inscriptions

L'inscription peut être réalisée :

- **En ligne** à partir du site internet RunChrono.fr avec paiement en ligne sécurisé (date limite le vendredi 3 mai 2024 à minuit), ou suivre le lien sur www.cdfoyre.com.

- **Par courrier** en remplissant le bulletin d'inscription et l'envoyer à l'adresse précisée sur le bulletin avant le 3 Mai 2024 bulletin à télécharger sur www.cdfoyre.com.
- **Sur place** le samedi 04 mai de 16h à 19h ou le jour de la course à partir de 7h (Clôture des inscriptions 30 mn avant chaque course)
- **Pour les courses enfants**, les inscriptions seront réalisées le jour de la course L'organisation se réserve le droit d'annuler une épreuve pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure.

6: Tarification

Droit d'engagement : 8€ pour les 3 courses sur place et par courrier. 7€ + 1 € frais d'inscription pour les 3 courses en ligne sur RunChrono,fr Gratuit pour les courses enfants.

7: Condition d'admission des concurrents

La course des foulées du Rond du chêne est ouverte à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non. L'âge minimum de participation varie suivant l'épreuve. Nous rappelons que les mineurs restent sous l'entière responsabilité des parents ou de leurs représentants et doivent fournir une autorisation parentale lors des inscriptions.

macriptions.
Conformément à la réglementation des manifestations hors stade 2023-2024 émise
par la Fédération Française d'Athlétisme, toute participation à une compétition est
soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :
☐ D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la
FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin,
en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences
délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)
□ ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur
laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du
sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en
compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
☐ Fédération des clubs de la défense (FCD),
☐ Fédération française du sport adapté (FFSA),
☐ Fédération française handisport (FFH),
☐ Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
☐ Fédération sportive des ASPTT,
☐ Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
☐ Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
☐ Fédération française de triathlon,
☐ Fédération française de course d'orientation,
☐ Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
☐ d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en
compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition,
datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.
□ ou du PPS (parcours prévention santé), il doit avoir été effectué au maximum trois
mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être

rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie

8 : Distribution des dossards

Le retrait des dossards aura lieu samedi 04 mai de 16h à 19h ou le jour de la course à partir de 7 h. Prévoir ses épingles.

Le dossard devra rester VISIBLE, sur l'avant, pendant toute la durée de l'épreuve. En cas de non-départ ou d'abandon, le participant en informera les organisateurs et rendra immédiatement son dossard.

9 : Ravitaillement

Pour le 9 Km « solide / liquide » au 5 Km.

Pour le 14 Km « solide / liquide » au 5 et 10 Km

Pour le 24 Km « solide / liquide » au 5Km -10,5Km - 15 Km et 20 Km

Et ravitaillement à l'arrivée.

10 : Classements et récompenses

Classement chronométrique pour les 3 distances par catégorie et scratch, pour les femmes et pour les hommes.

Seront récompensés les 3 premières féminines et les 3 premiers masculins du classement scratch pour les 3 courses.

La remise des prix se fera après les courses sur l'espace de l'arrivée

11 : Reconnaissance des parcours : 9km - 14km - 24km

Aucune reconnaissance de parcours avant l'épreuve ne sera possible, chacun de ces parcours traversant des parcelles privées. Néanmoins, il est toujours possible pour le coureur de se donner un aperçu en consultant le site internet.

12 : Sanitaires et douches

Des vestiaires et des douches seront disponibles au stade de foot de Oyré.

13 : Service médical

Assuré par l'ambulance de la croix rouge et médecin de permanence.

14 : Abandon

En cas d'accident d'un concurrent, il est obligatoire que les autres concurrents lui portent secours, et préviennent l'organisation.

En cas d'abandon, le coureur doit remettre son dossard à l'arrivée, ou prévenir un poste de contrôle. Si un concurrent ne prévient pas de son abandon, et que l'organisation procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourront être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés.

15 : Assurance

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur assurance individuelle liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

16 : Annulation

L'annulation de l'inscription et le remboursement n'est possible que dans les cas suivants:

Accident, maladie grave ou décès du coureur lui-même.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course.

Conditions d'indemnité: toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes sont traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve. Les demandes d'annulation sont obligatoirement adressées à l'organisation par écrit (courrier ou mail) et munie d'un document justifiant que le coureur est bien dans une des situations autorisant l'annulation.

En cas d'annulation de toute ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...) aucun remboursement ne pourra être effectué.

17 : Photos/Vidéos et droit à l'image

Les photos prises durant la course seront publiées sur le site quelques jours après l'épreuve. Chaque participant autorise l'organisation à utiliser tout document écrit, sonore ou visuel le concernant en vue de toute exploitation directe ou indirecte.

18: RGPD

Conformément au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données personnelles), nous nous engageons à :

Demander et sauvegarder le **consentement des personnes** pour le traitement des données les concernant : la validation du règlement lors de votre inscription vaut consentement pour nous

Informer la CNIL et les personnes concernées (dans les 72 heures) **si des données personnelles ont été piratées** dans notre base.

Collecter uniquement les renseignements dont nous avons besoin Laisser la possibilité aux personnes, dont les données sont collectées, de connaître les éléments que nous conservons sur elles. Demande par email à cdfoyre@gmail.com

Tracer l'ensemble des documents mis en place servant au traitement des données personnelles.

Nos prestataires sont également soumis à ces engagements. Pour tout complément d'informations, nous contacter par email à cdfoyre@gmail.com

Le bureau du Comité des fêtes de Oyré